

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 février 2023 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc et Bernard Mallet, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Madame Sophie Denoncourt, greffière par intérim qui prend note des délibérations.
Madame Tania Tremblay, directrice générale

SONT ABSENTS(ES) :

Monsieur Philippe Drolet conseiller et Monsieur Martin Laplaine conseiller

2023-02-098 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2023-02-099 CONGÉDIEMENT.

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans la lettre adressée au matricule 877, laquelle a été présentée au Conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil congédie le matricule 877, compte tenu, mais non limitativement de fautes graves et du bris irrémédiable du lien de confiance.

ADOPTÉE à l'unanimité

2023-02-100 ABOLITION DE POSTE.

CONSIDÉRANT la volonté de ce Conseil d'optimiser la structure actuelle quant à l'entretien ménager;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à l'abolition du poste de journalier entretien (temps plein).

ADOPTÉE à l'unanimité

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2023-02-101 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 02.

ADOPTÉE à l'unanimité